

## RÈGLEMENT D'UTILISATION DU LOGOTYPE DE L'ASSOCIATION DES SAVONNIERS PAR SAPONIFICATION À FROID

### ARTICLE 1 : OBJET

Le logotype ASSAF - Association des Savonniers par Saponification à Froid a pour objet d'identifier par des signes de reconnaissance que sont l'usage de son logotype ou de son nom :

- des savons conformes au cahier des charges de la charte du Savon à Froid ou de son avenant bio-écologique.

Le logotype ASSAF a pour objet de communiquer et de contribuer à l'information du consommateur en matière de promotion du projet associatif de l'ASSAF

### ARTICLE 2 : PROPRIÉTÉ DE LA MARQUE

Le logotype est la propriété exclusive de l'Association des Savonniers par Saponification à Froid, dit ASSAF, en vertu d'un dépôt à titre de marque effectué en son nom à l'INPI pour la France.

La dénomination ASSAF - Association des Savonniers par Saponification à Froid ne peut être traduite.

### ARTICLE 3 : GESTION DE LA MARQUE

L'Association des Savonniers par Saponification à Froid, à travers son Conseil d'Administration, assure la gestion du logotype ASSAF.

### ARTICLE 4 : DROIT D'USAGE DU LOGOTYPE

L'utilisation du nom et du logotype est assujettie à l'adhésion à l'Association et à l'accord écrit du respect de la charte du Savon à froid pour les produits concernés.

### ARTICLE 5 : CONTRÔLE DE CONFORMITÉ

L'Association des Savonniers par Saponification à Froid se donne le droit de vérifier ponctuellement les structures utilisant le logotype.

### ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ADMISSION

Pour prétendre au logotype ASSAF, il conviendra de respecter les conditions suivantes :

1. être membre actif de l'Association des

Savonniers par Saponification à Froid, les porteurs de projet n'étant pas concerné par le logotype ;

2. respecter la charte du savon à froid et avoir signé l'accord écrit du bulletin d'adhésion ;
3. le cas échéant, respecter l'avenant bio-écologique et avoir signé l'accord écrit du bulletin d'adhésion ;
4. accepter tous types de contrôles afin de vérifier que la méthode de fabrication utilisée respecte la charte du Savon à froid ;
5. respecter les obligations administratives.

### ARTICLE 13 : SANCTIONS

Tout manquement de la part des titulaires à un droit d'usage du logotype ASSAF dans l'application des présentes règles est passible des sanctions suivantes:

- demande d'actions correctives dans un délai déterminé ;
- avertissement ;
- suspension provisoire du droit d'usage ;
- retrait du droit ;
- publication sur le site internet [www.asso-saf.org](http://www.asso-saf.org) ou tout autre organe de presse pour les fautes graves.

### ARTICLE 16 : CONFIDENTIALITÉ

L'ASSAF - l'Association des Savonniers par Saponification à Froid, et toute personne mandatée par elle s'engagent à garder confidentiels tous les renseignements techniques ou commerciaux.

Les présentes règles d'usage du logotype ASSAF entrent en application le 6 avril 2012.

Le présent règlement annule et remplace les précédents.

Approuvé par le Bureau le 6 avril 2012 à Forcalquier

## CHARTRE GRAPHIQUE DU LOGOTYPE DE L'ASSOCIATION DES SAVONNIERS PAR SAPONIFICATION À FROID

Le logotype ASSAF est un élément fédérateur, qui incarne la reconnaissance d'adhésion à l'Association des Savonniers par Saponification à Froid et le respect de la charte du savon à froid.

Il résume à lui seul l'image de la charte du Savon à froid dont la notoriété profite à la fois à l'Association des Savonniers par Saponification à Froid elle-même, et à ses membres actifs.

Le logotype ASSAF est destiné à être décliné sur tous les supports de communication de l'Association, qu'ils soient destinés à des fins administratives, professionnels, syndicales, associatives.

Son efficacité et sa force d'impact sont liées à son usage répétitif par chacun des utilisateurs autorisés que ce soit par les membres actifs de l'Association ou par l'Association elle-même.

La charte graphique de l'ASSAF a pour rôle :

- de fixer le cadre général des applications du logotype ;
- de définir un code de couleurs et un système graphique uniques pour sa représentation ;
- de fixer les dimensions minimales.

Le logotype ASSAF est décliné en deux versions répondant respectivement aux membres signataire de la charte du Savon à froid et aux membres signataires de l'avenant bio-écologique de la charte du Savon à froid.

Le logotype destiné aux signataires de la charte du Savon à Froid :

en couleur



PANTONE 313C  
C 100 M 0 J 11 N 2  
R 0 V 152 B 195

en N&B



Noir à 100%

en négatif



Blanc

Le logotype destiné aux signataires de l'avenant bio-écologique à la charte du Savon à froid :

en couleur



PANTONE 368 C  
C 70 M 0 J 100 N 0  
R 105 V 190 B 40

en N&B



Noir à 80%

en négatif



Noir à 15%

Le logotype de ASSAF s'utilise en couleur unie ou en monochrome.

Taille minimale du logotype



11 mm

Tout agrandissement ou réduction devra se faire de manière homothétique.

# ASSAF

ASSOCIATION DES SAVONNIERS  
PAR SAPONIFICATION À FROID

Chez l'UESS

Couvent des Cordeliers

04300 Forcalquier

Tél. : 09 72 32 09 58 (répondeur)

Fax : 09 72 32 05 53

Email : [contact@asso-saf.org](mailto:contact@asso-saf.org)

**[www.asso-saf.org](http://www.asso-saf.org)**